

NOISEAU

Saison 2026 /2027

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Centre Culturel 10 rue Léon Bresset 94880

Plus d'infos : Julien 06 80 44 67 05 ou www.dancemusiccie.fr

Nom / Prénom	
Date de Naissance :	
Adresse / Ville :	
Tél :	
Email :	

ADULTES

Inscription annuelle ou trimestrielle

Niveau 2/3 LUNDI		Niveau 1 MERCREDI	
		Line Dance Solo Actu	19h15 20h00 ☐
Salsa Bachata	20h15 21h00 ☐	Salsa Bachata	20h00 20h45 ☐
Danses de salon	21h00 21h45 ☐	Danses de salon	20h45 21h30 ☐
Rock'n'roll	21h45 22h30 ☐	Rock'n'roll	21h30 22h15 ☐

	Inscription à l'année		Inscription au trimestre	
1 cours	222 € 3 fois 74 €	☐	104 €	☐
2 cours	342 € 3 fois 114 €	☐	144 €	☐
3 cours	432 € 3 fois 144 €	☐	174 €	☐
4 cours	507 € 3 fois 169 €	☐	199 €	☐
FULL PASS 5 cours et +	630 € ou 3 fois 210 €	☐	240€	☐

Adhésion OMCL incluse

Chèques à l'ordre de «Dance Music Cie »
10 allée Léon Moulin 77174 Villeneuve le comte

REGLEMENT INTERIEUR

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle ou trimestrielle sont adhérentes de l'association. L'adhésion est valable à compter du jour de l'inscription, elle comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse (Généralement comprise dans votre contrat multirisque habitation !)

La cotisation est exigible en totalité dès l'adhésion.

Pour les inscriptions à l'année, une facilité de paiement en 3 fois peut être accordée aux adhérents avec encaissement en octobre, janvier et avril de l'année en cours.

La cotisation ne peut faire l'objet d'un remboursement, d'une négociation ou d'une cession. Il y aura un report des cotisations sur l'année suivante dans les cas ci-après : grossesse, maladie et accident > à 3 mois, certificat médical à l'appui. En cas de déménagement en cours d'année, le remboursement, au prorata, aura lieu sur présentation d'un justificatif.

Les inscriptions au trimestre sont non remboursables.

Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'annulation définitive des cours, faute d'inscrits, ceux ci seront remboursés au prorata des cours effectués.

Les cours sont collectifs et réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. La saison comprend en moyenne 30 cours. La saison commence début septembre de l'année en cours et se termine vers le 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours.

- **Le changement de chaussures**, adaptées à la salle, est obligatoire
- **Le changement de partenaire** est de règle (toutefois, en fonction des mesures sanitaires liées à la crise COVID, une adaptation pourra être nécessaire)
- **Les vidéos ne sont pas autorisées durant les cours**, sauf accord ponctuel du professeur
- **En cas d'absence prolongée (+ de 3 séances) ou d'inscription en cours d'année**, le professeur se réserve le droit de vous demander de **prendre des cours particuliers** pour une **remise à niveau**, afin de ne pas pénaliser le reste du groupe.

☐ J'autorise Dance Music Cie, le site Internet www.dancemusiccie.fr et les pages des réseaux sociaux associées à « Dance Music Cie », à publier les photographies des cours et soirées sur son site Internet ou sur une plaquette.

L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A :, le

Signature de l'adhérent(e)

La Président

Comment nous avez vous connu ?

1. Bulletin municipal
2. Forum Association
3. Boîtes aux lettres
4. Internet
5. Bouche à oreille
6. Autres : préciser.....

A fournir :

- ☐ : 1 enveloppe timbrée
- ☐ : 1 photo d'identité
- ☐ : Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de couple OU décharge signée